

**De :** GRANGER Bernard

**Envoyé :** vendredi 4 décembre 2015 16:11

**À :** CHEVRIER Carine

**Cc :** COHEN David; DUBERTRET Caroline; MILLET Bruno (PSL); KESSELER JACOB Véronique; MARTELLI Catherine; ROBEL-GALLI Laurence; 'franck.schurhoff@inserm.fr'; KAHVEDJIAN Agop; ARBABZADEH BOUCHEZ Sayena; LEQUEN Valérie; DANTCHEV Nicolas; LEJOYEUX Michel; HARDY Patrick; LAFFY BEAUFILS Béatrice; 'PELISSOLO Antoine'; PERETTI Charles-Siegfried; BARBRY ABGRALL Gaëlle; BELLIVIER Frank; 'frank.bellivier@inserm.fr'; FERRAND Isabelle; JOUVENT Roland; DELORME Richard (RDB); MORO Marie-Rose; WERY Sophie; BAUBET Thierry; GUEDENEY Antoine; AUBIN Henri-Jean; GOLSE Bernard; FERRERI Florian; BENOIT Jean-Pierre; FERRERI Florian; FOSSATI Philippe; MOUREN SIMEONI Marie-Christine; LIMOSIN Frédéric; CAPRON Loic; HIRSCH Martin; LISSILLOUR Étienne; VERGNE LABRO Nathalie; LASFARGUES-SOMMERER Florence

**Objet :** DAF motion des psychiatres de l'AP-HP

**Importance :** Haute

Madame la directrice,

Comme convenu, le bureau de la collégiale des psychiatres de l'AP-HP et les responsables d'unités ou leurs représentants se sont réunis ce jour pour discuter des propositions de la DEFIP concernant la répartition de la DAF de psychiatrie entre les différents groupes hospitaliers. Tous les services de psychiatrie de l'AP-HP étaient représentés. La motion ci-dessous a été adoptée à l'unanimité.

Avec nos sentiments cordiaux.

G. ABGRALL (Tenon)

T. BAUBET (Avicenne)

B. BEAUFILS (Corentin Celton)

F. BELLIVIER (Lariboisière et Fernand Widal)

J.-P. BENOIT (Cochin)

S. BOUCHEZ (Lariboisière et Fernand Widal)

D. COHEN (Pitié-Salpêtrière)

N. DANTCHEV, membre de la CME (Hôtel Dieu)

C. DUBERTRET (Louis Mourier)

I. FERRAND (Cochin)

F. FERRERI (Saint-Antoine)

P. FOSSATI (Pitié-Salpêtrière)

B. GRANGER, membre de la CME (Cochin)

P. HARDY (Bicêtre)

M. LEJOYEUX, membre de la nouvelle CME (Bichat et Beaujon)

F. LIMOSIN, président de la collégiale des psychiatres de l'AP-HP (Corentin-Celton et hôpital européen Georges Pompidou)

C. MARTELLI (Paul Brousse)

M.-C. MOUREN (Robert Debré)

A. PELISSOLO (Mondor et Albert Chenevier)

L. ROBEL (Necker – Enfants malades)

F. SCHUROFF (Mondor et Albert Chenevier)

F. LIMOSIN, président de la collégiale des psychiatres de l'AP-HP (Corentin-Celton et hôpital européen Georges Pompidou)  
C. MARTELLI (Paul Brousse)  
M.-C. MOUREN (Robert Debré)  
A. PELISSOLO (Mondor et Albert Chenevier)  
L. ROBEL (Necker – Enfants malades)  
F. SCHUROFF (Mondor et Albert Chenevier)

"La juste répartition de la dotation annuelle de fonctionnement de psychiatrie à l'AP-HP a été inscrite au plan stratégique et des travaux préliminaires ont été menés dans ce sens. Nous sommes opposés à l'unanimité aux propositions de la DEFIP car elles ne tiennent pas compte des exigences suivantes :

- connaître avec précision les ressources financières consommées par les différents services de l'AP-HP grâce à un audit externe permettant de lever les doutes sur ce préalable indispensable à toute réflexion ;
- développer une politique incitative, transparente et un contrôle au niveau de chaque GH afin que la DAF soit effectivement affectée à des activités de psychiatrie ;
- aborder le sujet en termes de *besoins* et de *projets* pour l'attribution des financements ;
- prendre en compte dans les attributions de ressources les spécificités de la psychiatrie de l'AP-HP, en particulier les activités qui font l'objet d'une contractualisation avec l'ARS dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, comme par exemple la pédopsychiatrie, la psychiatrie de liaison, les urgences, la psychiatrie du sujet âgé ;
- demander à l'ARS une plus juste répartition de la DAF des services sectorisés et des intersecteurs de psychiatrie infanto-juvénile d'Ile-de-France pour corriger la sous-dotation des services sectorisés et des intersecteurs de psychiatrie infanto-juvénile de l'AP-HP ;
- assurer le financement des activités nouvelles et des projets innovants par des crédits fléchés en tenant compte à la fois de ce qui est prescrit dans le plan stratégique de l'APHP et des spécificités de l'offre de soins psychiatriques de l'APHP ;

Nous nous engageons à faire des propositions précises sur ces différents points au cours du premier semestre 2016 afin qu'elles servent de bases à la redistribution de la DAF de psychiatrie entre les différents groupes hospitaliers de l'AP-HP dès l'an prochain."